

## Comité consultatif de l'environnement Kativik

Compte-rendu de la conférence téléphonique du 16 mai 1995

### Adopté

Ont participé à cette conférence téléphonique :

M. Philippe di Pizzo, président, ARK	M. Jacques Giguère, Québec
M. Bruno Desbois, ARK	M <sup>me</sup> Noëlle Lemos, Québec
M. Claude Gilbert, ARK	M. Benoît Robitaille, Québec
M. Pierre Paulhus, Canada	

M. Jacques Lacroix, secrétaire

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Entente administrative CCEK – MEF
3. *Varia*

◇ ◇ ◇

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel

#### 2. Entente administrative CCEK – MEF

M. di Pizzo ouvre la discussion en soulignant que l'entente, dans son état actuel, ne satisfait pas les deux demandes fondamentales du Comité et ce, malgré les représentations effectuées auprès de M. Pierre Lefebvre, directeur de l'Évaluation environnementale en milieu nordique et de la coordination. L'entente reste muette sur le montant de la subvention accordée au Comité pour l'exercice 95-96 et non satisfaisante en ce qui a trait au partage des ressources financières et humaines entre le Comité et la CQEK. Les membres sont d'avis que le ministère doit garantir de façon plus explicite que le Comité aura les ressources nécessaires pour fonctionner.

ORIGINAL

Il ainsi résolu que le Comité s'adressera à M. Jean Pronovost, sous-ministre de l'Environnement et de la Faune, pour lui faire part du refus du Comité d'entériner l'entente sous sa forme actuelle, l'enjoindre à examiner les propositions contenues dans la lettre du 30 mars dernier adressée à M. Pierre Lefebvre et de fournir les garanties nécessaires en ce qui a trait aux ressources financières. La lettre sera distribuée aux membres pour approbation. Cette lettre est annexée au présent compte-rendu.

### 3. *Varia*

#### Prochaine assemblée

Les membres conviennent d'attendre la réponse du sous-ministre avant de décider de la tenue de la prochaine assemblée.

Le secrétaire du Comité,



Jacques Lacroix

Le 16 mai 1994

Monsieur Jean Pronovost  
Sous-ministre  
Ministère de l'Environnement et de la Faune  
3900, rue De Marly, 6<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy, Québec  
G1X 4E4

**Objet :** Entente administrative CCEK – MEF 1995-1996

Monsieur,

J'aimerais donner suite à la lettre du 10 avril dernier que nous adressait M. Pierre Lefebvre, directeur de l'évaluation environnementale en milieu nordique et de la coordination, relativement à l'entente administrative entre le Comité consultatif de l'environnement Kativik et votre ministère.

Après avoir examiné attentivement l'entente que vous proposez, le Comité est d'avis que le principe d'une entente muette sur le montant de la subvention attribuée à notre organisme pour l'année financière courante va à l'encontre de l'esprit de l'article 2.2 de l'entente sous étude.

À défaut de préciser à l'entente le montant de la subvention allouée au Comité pour l'exercice financier en cours, il faudrait tout au moins que nous ayons la garantie de votre part que le Comité obtiendra un financement lui permettant de remplir ses engagements, ceci avant même que nous signions cette entente.

À cet égard, je tiens à vous signaler que le Comité a dû annuler une assemblée prévue pour ce mercredi 17 mai. Lors de cette assemblée, le Comité devait, notamment, se pencher sur la réglementation relative aux incinérateurs, poursuivre les discussions sur la création de parcs au nord du 55<sup>e</sup> parallèle et comptait entamer une réflexion sur le processus d'évaluation et d'examen du chapitre 23 de la CBJNQ.

De plus, bien que les autres termes de cette entente nous soient généralement agréables, nous maintenons toujours notre position, d'ailleurs maintes fois exprimée à M. Lefebvre, au sujet du partage des ressources financières et humaines entre le Comité et la Commission de la qualité de l'environnement Kativik.

La proposition que nous avons faite le 30 mars dernier (article 2.4) à cet effet représentait une concession de notre part visant à garantir tout au moins ce minimum. Or, il appert que M. Lefebvre ne se reconnaît pas le mandat d'accéder à cette demande. Pour cette raison, nous vous prions d'examiner nos propositions et d'y donner suite avec diligence.

Avant de conclure, j'aimerais vous souligner que le niveau des dépenses qu'engage normalement le Comité est relativement modeste. En outre, le Comité ne demande rien de plus que le maintien d'une règle d'attribution paritaire qui est la norme depuis plus de dix ans. Finalement, notre demande est d'autant plus modeste que nous réclamons, depuis maintes années, un financement permettant au Comité de maintenir un poste de secrétaire à plein temps.

Dans l'attente d'une prompte et favorable réponse, veuillez agréer, Monsieur le Sous-ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,



Philippe di Pizzo

- c.c. M. Jean Dupuis, président, Administration régionale Kativik  
M. Simonie Nalukturuk, président, Société Makivik  
M. Peter Jacobs, président, Commission de la qualité de l'environnement Kativik  
M. David Cliche, adjoint parlementaire aux Affaires autochtones  
M. Claude St-Charles, Environnement Canada

# **Kativik Environmental Advisory Committee**

Minutes of the Telephone Conference held May 16, 1995

**Adopted**

---

The following participated in the telephone conference:

Mr. Philippe di Pizzo, Chairman, KRG  
Mr. Bruno Desbois, KRG  
Mr. Claude Gilbert, KRG  
Mr. Pierre Paulhus, Canada  
Mr. Jacques Giguère, Quebec  
Ms. Noëlle Lemos, Quebec  
Mr. Benoît Robitaille, Quebec

Mr. Jacques Lacroix, Secretary

## **AGENDA**

1. Adoption of the agenda
2. KEAC—MEF administrative agreement
3. Other

ORIGINAL

**1. Adoption of the agenda**

The agenda was adopted without changes.

**2. KEAC—MEF administrative agreement**

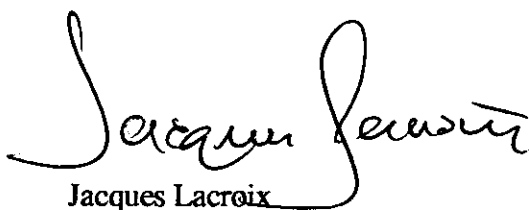
Mr. di Pizzo opened the discussion by noting that the agreement, in its present state, does not satisfy the two basic demands of the Committee, in spite of the representations made to Mr. Pierre Lefebvre, Director de l'évaluation environnementale en milieu nordique et de la coordination. The agreement remains silent on the amount granted to the Committee for the 1995-1996 fiscal year and is unsatisfactory in regards to the sharing of human and financial resources between the Committee and the Kativik Environmental Quality Commission. The members would like the ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) to guarantee more explicitly that the Committee will have the necessary operating resources.

It was thus resolved that the Committee would contact Mr. Jean Pronovost, Deputy Minister of the MEF, to inform him of the Committee's refusal to ratify the agreement in its present form, to recommend that he examine the proposals made in the letter to Mr. Pierre Lefebvre dated March 30, and to provide the necessary guarantees concerning financial resources. The letter will be distributed to the members for approval. This letter is appended to the present minutes.

**3. Other**

Next sitting

The members agreed to wait for the Deputy Minister's reply before deciding on the date and place of the next sitting.



Jacques Lacroix  
Secretary

**Comité consultatif de l'environnement Kativik**

Compte-rendu de la conférence téléphonique du 20 juin 1995

**Adopté**

---

Ont participé à cette conférence téléphonique :

M. Philippe di Pizzo, président, ARK

M. Bruno Desbois, ARK

M. Pierre Paulhus, Canada

M. Jacques Giguère, Québec

M<sup>me</sup> Noëlle Lemos, Québec

M. François Lemire, Canada

M. Jacques Lacroix, secrétaire

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Entente administrative CCEK – MEF
3. *Varia*

♦ ♦ ♦

**1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel quel

**2. Entente administrative CCEK – MEF**

Le sous-ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Jean Pronovost, a répondu à la lettre du Comité concernant l'entente administrative CCEK-MEF (lettre annexée). M. Pronovost enjoint le Comité à entériner l'entente dans les plus brefs délais afin de relancer les activités du Comité. Il affirme que l'entente est explicite sur l'engagement de son ministère à fournir le financement nécessaire au fonctionnement du Comité et qu'elle n'a pas pour objet d'établir le quote-part du financement entre le Comité et la CCEK.

ORIGINAL



Les membres conviennent qu'il serait opportun de signer l'entente et de démarrer les activités du Comité pour le présent exercice, même si les demandes n'ont pas été satisfaites. Les membres ont par ailleurs pris bien note qu'une première tranche de 7 000 \$ est prête pour envoi au secrétariat du Comité et de l'invitation de M. Pronovost à une rencontre.

Ainsi, il est résolu d'entériner l'entente telle quelle. Le secrétaire verra à rédiger une lettre à M. Pronovost lui rappelant que les préoccupations des membres demeurent les mêmes et lui annonçant leur disponibilité à une rencontre prochaine.

### 3. *Varia*

Prochaine assemblée

La 67<sup>e</sup> assemblée du Comité aura lieu les 27 et 28 juillet prochains à Montréal.

Le secrétaire du Comité,



Jacques Lacroix



Bureau du sous-ministre

Le 7 juin 1995

Monsieur Philippe di Pizzo,  
Président  
Comité consultatif  
de l'environnement Kativik  
Case postale 75  
Kuujuuaq (Québec)

JOM:ICO

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 16 mai 1995 par laquelle vous me transmettez certains commentaires sur le projet d'entente administrative entre le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) et le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF).

Le texte modifié de l'entente qui vous a été transmis le 10 avril dernier ne doit pas être assimilé à un contrat de service, ni à une promesse de subvention. Il s'agit plutôt d'un accord général établissant les modalités de collaboration entre le CCEK et le MEF sur le fonctionnement de votre secrétariat. En ce sens, il ne saurait fixer le montant de la subvention qui sera consenti par le ministre à chaque année.

Par cette entente, le MEF s'engage explicitement à fournir le financement nécessaire au maintien du secrétariat du CCEK. Les modalités retenues tiennent compte de l'obligation de réaliser cette opération en concertation avec le gouvernement fédéral et en conformité avec la Loi sur l'administration financière et les règles du Conseil du trésor concernant l'attribution des subventions.

A titre de mesure transitoire, le ministre, monsieur Jacques Brassard, a déjà confirmé à votre prédécesseur l'octroi d'une subvention de 7 000 \$, pour permettre le démarrage des activités de votre secrétariat, en attendant l'annonce de la subvention prévue pour 1995-1996. Cette avance visait à garantir le financement nécessaire au comité pour remplir ses premiers engagements.

...2



J'ai pris bonne note par ailleurs de vos préoccupations concernant le partage des ressources financières et humaines entre le CCEK et la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK). L'entente administrative n'a cependant pas pour objet d'établir de quelque façon la quote-part du financement de ces deux organismes car cette prérogative est réservée au ministre. Même si les dépenses reliées au traitement du secrétaire, à son logement et au loyer des secrétariats ont jusqu'ici été imputées à parts égales aux deux organismes susmentionnés, aucune disposition de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ne prévoit un partage paritaire. Les dépenses effectives des dix dernières années illustrent plutôt des fluctuations annuelles selon le niveau d'activités et les obligations du CCEK et de la CQEK.

Compte tenu que le présent exercice financier est déjà engagé depuis deux mois, je vous propose de mettre à l'essai sans plus tarder le protocole qui vous a été proposé le 10 avril dernier. Ceci permettra au ministère de vous verser rapidement la subvention de démarrage déjà annoncée et de recommander au ministre l'octroi de votre subvention pour 1995-1996.

Comme vous le signalez, le niveau des dépenses du CCEK est relativement modeste et il n'apparaît pas justifié, dans les circonstances, d'empêcher plus longtemps le comité de fonctionner, ni d'insécuriser davantage votre secrétaire qui partage ses services avec la CQEK.

Au besoin, il me fera plaisir de rencontrer les membres du CCEK pour clarifier les principes énoncés précédemment. En attendant, je crois que le temps est venu de débloquer le processus de financement du CCEK.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le sous-ministre,



Jean Pronovost

c.c. Monsieur André Magny  
Monsieur Michel Dorais  
Monsieur Peter Jacobs  
Monsieur Jean Dupuis

# Kativik Environmental Advisory Committee

Minutes of the Telephone Conference held June 20, 1995

## Adopted

---

The following participated in the telephone conference:

Mr. Philippe di Pizzo, Chairman, KRG

Mr. Bruno Desbois, KRG

Mr. Pierre Paulhus, Canada

Mr. Jacques Giguère, Quebec

Ms. Noëlle Lemos, Quebec

Mr. François Lemire, Canada

Mr. Jacques Lacroix, Secretary

## AGENDA

1. Adoption of the agenda
2. KEAC—MEF administrative agreement
3. Other

ORIGINAL

**1. Adoption of the agenda**

The agenda was adopted without changes.

**2. KEAC—MEF administrative agreement**

The Deputy Minister of the ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), Mr. Jean Pronovost, replied to the Committee's letter concerning the KEAC—MEF administrative agreement (letter is in appendix). Mr. Pronovost recommends that the Committee ratify the agreement as soon as possible in order to get the Committee's activities going again. He maintained that the agreement is explicit in regards to the MEF's commitment to provide the necessary funding for the operation of the Committee and that its purpose is not to establish the share of funding between the Committee and the Kativik Environmental Quality Commission.

The members agreed that it would be advisable to sign the agreement and to get going on the Committee's activities for the present fiscal year even if the demands has not been satisfied. Moreover, the members noted that an initial amount of \$7,000 is ready to be sent to the Secretariat and that Mr. Pronovost has offered to meet with the Committee.

It was thus resolved to ratify the agreement as is. The secretary was made responsible for writing a letter to Mr. Pronovost reminding him that members' concerns remain the same and informing him that they are available for a meeting in the near future.

**3. Other**

Next sitting

The 67th sitting of the Committee will be held July 27 and 28 at Montreal.



Jacques Lacroix  
Secretary